



Arnaque frais europcar location

Par Camille_cn

Bonjour à tous,

Il y a plus d'un an maintenant, en avril 2023, j'ai loué une voiture en Guadeloupe auprès de Europcar. Ces derniers, au bout de quelques jours, m'ont prélevé des frais d'administration contravention.

En effet, selon eux, ils ont reçu un PV sur leur véhicule à mon nom pour excès de vitesse. J'ai toujours été septique sur ce PV car nous n'avons commis aucune faute durant le voyage mais n'ayant pas de preuve, j'ai attendu 1 an.

Voilà 1 an passé et effectivement il n'y a pas de PV.

Je souhaite donc leur demander le remboursement des frais qu'ils m'ont prélevé mais vous demande quels sont les textes ou les moyens à appliquer pour cela.

Je vous remercie.

Bien cordialement